

La déchetterie sera
exceptionnellement
fermée le samedi 20
juin 2009

BULLETIN D'INFORMATION N° 10

Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2009.

1) Médecine préventive :

Une convention est signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique. Les agents de la commune doivent obligatoirement passer une visite médicale tous les 2 ans (tous les ans en cas de pathologie). Coût de la consultation : 43 € par agent. Adopté à l'unanimité.

2) Assurances garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel :

M. le Maire rappelle que la commune a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion. Ces contrats cessent le 31 décembre 2009 et il convient d'autoriser le Centre de Gestion à lancer la procédure de mise en concurrence. Adopté à l'unanimité.

3) Entretien de l'Eclairage public :

Le contrat annuel avec la CEGELEC est reconduit à partir du 1^{er} janvier 2009 ; il s'élève à 1411,42 € HT. Pierre Saubatte indique qu'un bilan énergétique sera demandé afin d'optimiser les installations auprès du SDEPA. Adopté à l'unanimité.

4) Emplois d'été :

De nombreuses demandes ont été déposées au secrétariat. La priorité étant donnée aux jeunes qui n'ont pas eu d'emploi communal l'année dernière, huit candidatures ont été retenues. Les jeunes travailleront 2 semaines consécutives par groupe de deux en juillet et août. Ils seront rémunérés sur la base du SMIC horaire. Adopté à l'unanimité.

5) Convention WIMAX :

Afin de résorber les « zones blanches » et permettre ainsi à tous les Assonnais qui le souhaitent de recevoir l'ADSL, un répéteur va être installé sur la commune. Les usagers devront néanmoins s'équiper d'une antenne et d'un boîtier pour se connecter en haut débit. Adopté à l'unanimité.

6) Maintenance du site internet de la commune : www.asson.fr

Yves Monguilhet rappelle l'historique du site et son coût initial de 3600 €. Réalisé par Monsieur Stockli (Nay), il est régulièrement mis à jour. La prestation, évaluée à 2 heures de travail par mois est portée à 600 € pour l'année. Adopté à l'unanimité.

7) ZAC de la Bastide :

Dans le cadre du schéma d'aménagement du centre Bourg, trois avenants sont nécessaires pour poursuivre les travaux.

- Création de 30 places de parking et d'un trottoir sur le CD 126 entre la mairie et l'église. Coût des travaux : 186.000 € TTC qui s'ajoutent aux 525.743 € déjà réalisés. Coût total de l'ensemble du projet entre le lotissement Guichot et la mairie : 711.743 €.

- Maîtrise d'œuvre : le cabinet OTCE est retenu pour un coût de 9.600 € HT (compris dans les 186.000 €).
- Adaptation du projet. Compte tenu de la conjoncture économique , le projet est révisé comme suit : 2.620.000 € HT de dépenses, 2.672.000 € HT de recettes. Ces avenants sont adoptés à l'unanimité.

8) Subventions aux associations :

Il est proposé d'attribuer 80 € à l'association « Vallée de l'Ouzom » et 300 € à l'association « Asson Animation ». Adopté à l'unanimité. Il est proposé de ne pas renouveler la subvention au Ski Club Nayais. Adopté par 16 voix et 2 abstentions.

Quelques infos ...

- Ecole du Pont Latapie :

Quelques explications concernant la fermeture provisoire de l'école du Pont Latapie.

Avant de quitter l'appartement situé à l'étage de l'école, le locataire nous a fait part de son inquiétude vis-à-vis de la charpente. Plusieurs élus se sont rendus sur place et ont pu constater le mauvais état général de la structure. Ce constat nous a conduits à commander une expertise. Réalisé le mercredi 27 mai, celle-ci a confirmé nos craintes : la plupart des pièces de bois qui supportent la toiture (*refaite en 1997*) sont très largement attaquées par le capricorne ; sans compter un support qui s'est désolidarisé de la maçonnerie.

Présents sur les lieux, Monsieur le Maire et le Directeur de l'école ont entendu les conclusions de l'expert : l'état de la charpente présente un réel danger pour tous ceux qui fréquentent l'école. Dès lors que chacun était convaincu du risque, Monsieur le Maire a décidé la fermeture de l'école sans délai, en accord avec Monsieur Aubert qui en a aussitôt informé la Présidente des Parents d'Elèves. De plus, Monsieur le Maire a également informé de la situation : Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie et le Conseiller Général ; chacun d'eux ayant approuvé sans réserve la décision prise.

Il a ensuite été décidé, grâce à l'amabilité du Père Joseph Ruspil (*curé de la paroisse*) et de Bernadette Aurignac (*présidente de l'association St. Martin*) que nous remercions, d'aménager des salles de classe provisoires dans les locaux du presbytère. Les cours ont ainsi pu être assurés dès le vendredi matin. Nous remercions également toutes les personnes qui ont participé à ce déménagement.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée par cet évènement. Toutefois, dans la mesure où nous avons eu connaissance de l'état de délabrement de cette charpente, il eut été irresponsable de feindre l'ignorance ou de minimiser le danger. De fait, nous sommes persuadés que la décision de fermeture était préférable à un possible accident dont on peut aisément imaginer les conséquences.

Aujourd'hui, tout est mis en œuvre afin que les travaux de réfection soient réalisés dans les meilleurs délais pour une réouverture de l'école à la rentrée de septembre. Car, contrairement à ce que l'on entend ici ou là, l'équipe de Patrick Moura n'a jamais eu l'intention de supprimer cette école.

- Bibliothèque :

Le local qui tient lieu de bibliothèque municipale à la mairie, a fait l'objet d'un lifting. Le nouvel agencement permet d'accéder à la totalité des ouvrages ; plus de clarté, plus de visibilité, donnent un attrait supplémentaire à cette pièce. Les ouvrages sont classés par thèmes et par noms d'auteurs. Souhaitons que les lecteurs habitués y trouveront leur compte et que d'autres viendront découvrir cet espace convivial. Nos remerciements à l'entreprise Pétrique pour la qualité du travail et aux employées de la mairie pour la mise en place et classement des livres.

- Plan canicule :

Mis en place à la suite des fortes chaleurs de l'été 2003, le plan canicule est reconduit cette année. Toute personne concernée qui le désire, peut s'inscrire à la mairie pour figurer sur la liste de vigilance.

- Exposition :

L'atelier encadrement d'Asson Animation, invite à la visite de l'exposition qui se tiendra les 17, 18 et 19 juin à la mairie. Vous pourrez y apprécier le travail effectué par les membres de l'atelier, soit une centaine de cadres. Au travers du scrapbooking, vous pourrez aussi pêcher des idées de présentation et de mise en valeur des photos qui vous sont chères. Dans le même temps, vous pourrez enfin vous arrêter devant les photos anciennes d'Asson.

- Micro signalétique :

Le projet de mise en place d'une micro signalétique dans la partie agglomérée, a été lancé avec l'envoi d'un courrier à près de 70 commerçants, artisans, propriétaires de gîtes, ...etc. Quinze réponses ont été récupérées dont douze favorables à la signalisation de leur activité. Les personnes intéressées vont bientôt être invitées à une réunion de travail pour finaliser les souhaits.

- Journées du patrimoine :

L'association Histoire et Archéologie prépare un programme de visite guidée pédestre du patrimoine de la commune le samedi 19 ou dimanche 20 septembre. La date précise, les horaires, le circuit, vous seront communiqués en temps voulu.

- Dernière heure :

Bravo aux handballeurs : les - de 11 ans et les - de 15 ans garçons ont décroché le titre de champion départemental. Félicitations aussi aux entraîneurs et aux dirigeants.